

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 mai 2024

n° 085-24 C

Objet : RS - Versement d'une subvention à la commune de Barberaz dans le cadre de l'étude relative au secteur « Route d'Apremont »

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miquet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 23

de Jimmy Bâabâ à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Grégory Basin - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Daniel Bouchet à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Céline Vernaz - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmaï - de Walter Sartori à Jean-Maurice Venturini - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Sandra Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 mai 2024

délibération n° 085-24 C

objet **RS - Versement d'une subvention à la commune de Barberaz dans le cadre de l'étude relative au secteur « Route d'Apremont »**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, rappelle que suite à la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, Grand Chambéry se positionne en assistance auprès des communes afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du PLUi HD, notamment en proposant une aide aux communes sur leur stratégie et sur le montage de leurs projets urbains. Ce montage associe plusieurs compétences de Grand Chambéry pour offrir une prestation et une expertise complètes aux communes jusqu'à la phase opérationnelle.

Dans ce cadre, Grand Chambéry a lancé un appel à projets en mars 2022 afin de recueillir auprès des communes les propositions d'opérations d'aménagement susceptibles d'être éligibles à cet accompagnement. Le comité de pilotage aménagement du 23 juin 2022 a déterminé les dossiers éligibles à l'accompagnement technique de Grand Chambéry, dont le dossier relatif au secteur « Route d'Apremont ».

La commune a lancé une étude pour élaborer un plan de composition urbaine et paysagère préalable à la création d'une OAP (orientations d'aménagement et de programmation) sur ce secteur d'entrée de ville : structuration urbaine, requalification de la route d'Apremont, renouvellement urbain, intégration environnementale, paysagère et architecturale.

Par décision du maire 2024/08 du 11 mars 2024, la commune de Barberaz a sollicité Grand Chambéry pour le versement d'une subvention destinée à financer cette étude d'un montant de 89 040 € HT.

Conformément à la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, la subvention peut s'élever jusqu'à 10 % du montant de l'étude, avec un plafond à 15 000 € HT, dans la limite des inscriptions budgétaires. Le montant de la subvention est donc de 8 904 € HT.

En cas de réalisation partielle de l'étude, la commune de Barberaz reversera à Grand Chambéry une partie de la subvention perçue, à hauteur de 10 % du montant non réalisé de l'étude.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 approuvant la définition de la nature et des modalités de l'accompagnement des projets d'urbanisme structurants communaux par Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2024/08 du 11 mars 2024 du maire de la commune de Barberaz,

Vu la commission habitat, urbanisme, foncier, gens du voyage du 30 avril 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention d'un montant de 8 904 € à la commune de Barberaz dans le cadre de l'étude relative au secteur « Route d'Apremont »,

Article 2 : précise que la subvention sera versée en une fois suite à la transmission par la commune d'une pièce justificative de démarrage de l'étude,

Article 3 : précise qu'en cas de réalisation partielle de l'étude, la commune reversera à Grand Chambéry une partie de la subvention perçue,

Article 4 : précise qu'un bilan financier (dépenses / recettes) devra être communiqué par la commune à la fin de l'étude,

Article 5 : autorise le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

085-24 C

Objet de l'acte :	RS - Versement d'une subvention à la commune de Barberaz dans le cadre de l'étude relative au secteur « Route d'Apremont »
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 1 - A d'autres collectivités
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31602H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31602H1

Date de transmission en Préfecture :	06 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	06 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 06 juin 2024